

1.

Debitrice: **Taverne du Vigneron SA**, avenue Général-Guisan 22, **1800 Vevey**
2.

Remarques: établissements hôteliers, restaurants, cafés, bars, dancings et tea-rooms

Date du dépôt: 24 mars 2006.

L'état de collocation est déposé au bureau de l'office où il peut être consulté.

Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites d'ici au 13 avril 2006, sinon il sera considéré comme accepté.

Dans un délai échéant le 3 avril 2006, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet d'une revendication de propriété reconnue fondée par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, la décision de l'Office sera définitive.

Office des faillites de Vevey

1800 Vevey

(03304058)